

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

**Délibération N° 22-05-2025 / N°99**

Etaient présents les membres en exercice : 71

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoît François, Dominique Verdel, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

**Secrétaire de séance : Pierre Barrois**

**Titre de la délibération : Acquisition de parcelles sur la commune de Gouves pour la réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement**

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de Communes est actuellement engagée, dans un projet de réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur la commune de Gouves. Les parcelles suivantes sont concernées par le projet :

**ZC 36 lieu dit « Les Champs à Baudets », sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 45a90ca, propriété de Monsieur Bruno BOITELLE, dans laquelle une emprise de 46ca est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par Mme DERON. La parcelle ZC 36 a été divisée de la manière suivante : ZC 72 pour 45a44ca et ZC 73 pour 46ca. La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 73.**

**ZC 37 lieu dit « Les Champs à Baudets », sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 1ha47a30ca, propriété de Monsieur Bruno BOITELLE, dans laquelle une emprise de 6a76ca est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par Mme DERON. La parcelle ZC 37 a été divisée de la manière suivante : ZC 74 pour 1ha40a54ca et ZC 75 pour 6a76ca. La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 75.**

**ZC 44 lieu dit « Au dessus du Village », sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 1ha31a60ca, propriété de Monsieur Yves LEBLOND, dans laquelle une emprise de 4a83ca est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. LEBLOND. La parcelle ZC 44 a été divisée de la manière suivante : ZC 78 pour 1ha26a77ca et ZC 79 pour 4a83ca. La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 79.**

**ZC 45 lieu dit « Au dessus du Village », sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 64a80ca, propriété de Monsieur Yves LEBLOND, dans laquelle une emprise de 3a43ca est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. LEBLOND. La parcelle ZC 45 a été divisée de la manière suivante : ZC 80 pour 61a37ca et ZC 81 pour 3a43ca. La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 81.**

**ZC 46 lieu dit « Au dessus du Village », sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 2ha37a20ca, propriété de Monsieur Yves LEBLOND, dans laquelle une emprise de 5a20ca est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. LEBLOND. La parcelle ZC 46 a été divisée de**

la manière suivante : ZC 82 pour 2ha32a00ca et ZC 83 pour 5a20ca. **La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 83.**

**ZC 48 lieu dit « Au dessus du Village »**, sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 1ha63a60ca, propriété de Monsieur Jacques CAUDRON, dans laquelle une emprise de **2a14ca** est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. DHORNE. La parcelle ZC 48 a été divisée de la manière suivante : ZC 84 pour 1ha61a46ca et ZC 85 pour 2a14ca. **La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 85.**

**ZC 51 lieu dit « Au dessus du Village »**, sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 4ha06a00ca, propriété de Monsieur Yves LEBLOND, dans laquelle une emprise de **4a32ca** est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. LEBLOND. La parcelle ZC 51 a été divisée de la manière suivante : ZC 77 pour 4ha01a68ca et ZC 76 pour 4a32ca. **La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 76.**

**ZC 67 lieu dit « Au dessus du Village »**, sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 3ha72a23ca, propriété de la commune d'Agnez-les-Duisans, dans laquelle une emprise de **13a08ca** est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. MERCHEZ. La parcelle ZC 67 a été divisée de la manière suivante : ZC 86 pour 3ha59a15ca et ZC 87 pour 13a08ca. **La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZC 87.**

**ZB 55 lieu dit « Le Moulin Coilliot »**, sur la commune de Gouves, d'une surface totale de 3ha19a72ca, propriété de Monsieur Jacques CAUDRON, dans laquelle une emprise de **17a40ca** est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. VALET. La parcelle ZB 55 a été divisée de la manière suivante : ZB 56 pour 17a40ca, ZB 57 pour 2ha70a42ca et ZB 58 pour 31a95ca. **La CCCA se porte donc acquéreuse de la parcelle ZB 56.**

Des contacts ont été pris avec les propriétaires et les exploitants des parcelles mentionnées ci-dessus et chacun a donné son accord sur la cession des terrains au bénéfice de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

**Suite aux discussions engagées avec les propriétaires et les exploitants, les négociations aboutissent à fixer le prix d'acquisition des terrains au prix de 1,50 €/m<sup>2</sup> pour les propriétaires et 0,75 €/m<sup>2</sup> pour les exploitants soit :**

Parcelle	Surface à acquérir (m <sup>2</sup> )	Prix acquisition	Indemnité éviction
ZC 73	46	69,00 €	34,50
ZC 75	676	1 014,00 €	507,00
ZC 79	483	724,50 €	362,25
ZC 81	343	514,50 €	257,25
ZC 83	520	780,00 €	390,00
ZC 85	214	321,00 €	160,50
ZC 76	432	648,00 €	324,00

ZC 87	1308	1 962,00 €	981,00
ZB 56	1740	2 610,00 €	1 305,00
<b>TOTAL</b>	<b>5762</b>	<b>8 643,00 €</b>	<b>4 321,50 €</b>

Compte tenu du montant des acquisitions du parcellaire, l'avis des domaines n'est pas obligatoire.

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mai 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité d'autoriser :

- l'acquisition des terrain référencés ci-dessus au prix de 1,50 €/m<sup>2</sup> pour les propriétaires et 0,75 €/m<sup>2</sup> pour les exploitants.
- Monsieur le Président à signer les actes notariés d'acquisition ainsi que toutes les pièces nécessaires.
- Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à ces acquisitions foncières.

  
Le Président  
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/05/2025 et publication ou notification du 27/05/2025

  
Le Président  
Michel Seroux